

Pack relocalisation - Trouver les compétences

REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Présentation du dispositif

Recruter un salarié expérimenté dans le cadre d'une démarche de relocalisation d'activités industrielles en Région Auvergne-Rhône-Alpes ou de développement d'une production "Fabriqué en France et en Région".

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de cette aide toutes les entreprises (éligibles au sens de l'UE), quelle que soit leur taille, pour un projet localisé sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

— Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent répondre aux critères cumulatifs suivants :

- être en situation régulière au regard des obligations fiscales, sociales et environnementales,
- ne pas être en difficulté au sens de la Commission européenne sauf cas d'exception autorisé.

L'embauche devra se faire dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée (CDI) ou déterminé (CDD) de plus de 12 mois. La quotité de travail doit être équivalente à 50% minimum d'un temps plein.

L'entreprise doit engager une personne de plus de 55 ans ayant des compétences spécifiques nécessaires à son entreprise.

Les entreprises qui sollicitent cette aide sont fortement incitées à suivre l'accompagnement conseil RH régional en amont du recrutement [Être accompagné dans ma fonction RH](#), afin d'anticiper le recrutement, l'accueil, les transferts de compétence et la gestion des âges dans l'entreprise.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention forfaitaire :

- 6 000 € pour un équivalent temps plein (au prorata si temps partiel) pour les salariés d'au moins 55 ans à la date de signature du contrat de travail,
- 8 000 € pour un équivalent temps plein (au prorata si temps partiel) pour les salariés d'au moins 60 ans à la date

de signature du contrat de travail.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

L'entreprise doit déposer sa demande via la fiche projet entreprise (jointe dans la partie "Fichiers attachés"). Les contacts par département se trouvent dans cette fiche.

Si L'entreprise sollicite une subvention exclusivement sur le volet "aide à l'embauche d'un senior", il faut compléter la fiche "Fiche projet entreprise embauche d'un salarié sénior" (jointe dans la partie "Fichiers attachés").

Pour toute information : formationreloc@auvergnerrhonealpes.fr.

Organisme

REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- **Siège**
1 esplanade François Mitterrand
CS 20033
69269 LYON Cedex 02
Téléphone : 04 26 73 40 00

Fichiers attachés

- [Fiche projet entreprise embauche d'un salarié sénior](#) (17/10/2024 - 0.18 Mo)
- [Fiche projet entreprise](#) (17/10/2024 - 0.21 Mo)